



Mairie de  
LA BARRE DE MONTS  
(85550)

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 Décembre 2014

### COMPTE-RENDU

L'an deux mil quatorze, le Mardi 1<sup>er</sup> Décembre à 20 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

Date de convocation : 17 Novembre 2014.

**Présents** : M. Pascal DENIS, Maire,  
Mme Isabelle DELAPRE, M. Serge LANDAIS, Mme Dominique MARTINEAU,  
M. Dominique GUILLEMARD et Mme Sandra GAUVRIT, adjoints,  
MM. Habib CHEHADE, Yannick GUIBERT et Bénédicte ROLLAND, Mmes Nathalie GIVELET et Corinne MARTEL, M. Willy BLANCHARD et Philippe RAFFIN, Mme Virginie MESSENGER, M. Vital PIBERNE, conseillers municipaux.

**Excusés** : Mmes Martine ROYER représentée par Mme Dominique MARTINEAU et Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH représentée par M. Pascal DENIS, Marie-Claire BUCHI représentée par Mme Virginie MESSENGER, M. Christian SANGAN représenté par M. Philippe RAFFIN.

M. ROLLAND a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis des commissions Enfance Jeunesse/Sports et des Finances :

- a adopté, sans observation, le procès-verbal du 13 octobre 2014 (secrétaire de séance : Yannick GUIBERT).
- a procédé comme suit à la revalorisation des tarifs municipaux pour 2015 (unanimité) :
  - occupation du domaine public (marché saisonnier, cirques et manèges, terrasses des commerces, mouillages de Fromentine) : augmentation moyenne de 1,50%,
  - taxes funéraires, redevances d'assainissement : augmentation moyenne de 2,00%,
  - droits de stationnement (Horodateurs et carte « Résident »), tennis municipaux et bibliothèque municipale : sans changement,
- a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 300,00€ au Comité des Fêtes, afin de contribuer à la démarche de solidarité 2014 au profit du Téléthon (unanimité),
- a donné son accord de principe pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de la société communale de chasse, en vue de l'acquisition de pièges à ragondins (montant maximum de 423,00€) (unanimité),
- a décidé d'attribuer à l'Office de Tourisme un acompte de 20.000€ à valoir sur la subvention de fonctionnement 2015, afin de pouvoir faire face durant le 1er trimestre, à ses besoins de trésorerie (unanimité),
- a accepté de signer une nouvelle convention de partenariat avec l'association des Chiens Nordiques de Vendée dans le cadre de l'organisation des Sports d'hiver à la mer 2015 et de lui attribuer, dans ce cadre, une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000€ (unanimité)
- a donné son accord pour le renouvellement des conventions passées avec divers organismes, en vue de la mise à disposition des vestiaires du local char à voile de la Grande Côte et ceux de l'école de voile de Fromentine, moyennant une redevance forfaitaire annuelle fixée à 940,00€ (unanimité),
- a donné son accord pour le renouvellement de la convention passée avec Noirmoutier Kyte Evolution, en vue de l'installation sur le parking intérieur de l'école de voile d'un local d'accueil avec terrasse durant la saison estivale 2015, moyennant une redevance forfaitaire de 480,00€ (unanimité),
- a donné son accord pour le renouvellement, au titre de l'année 2015, de la convention passée avec M. Anthony PEAUD, ostréiculteur au Pont Neuf, pour la mise à disposition d'un terrain communal situé à l'extrémité de la rive gauche du Pont Neuf, dans le cadre de son activité professionnelle, moyennant une redevance annuelle fixée à 322,00€ (unanimité),
- a décidé d'instaurer, en partenariat avec le Conseil Général, une prime forfaitaire à l'accession à la propriété intitulée « Eco-Pass », dans le cadre de la réalisation du lotissement communal « Le Marais » (11 lots), aide financière accordée aux ménages candidats à l'accession remplissant les conditions (ressources, type de logement), à hauteur de 1.500€ par bénéficiaire, soit un total cumulé de 4.500€ avec l'aide départementale (unanimité),
- a autorisé divers virements et ouvertures de crédits, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2014 du budget principal de la Commune et des budgets annexes Assainissement, lotissements « La Fontaine » et « Le Marais » et lotissement artisanal du Rampy (unanimité),

- a autorisé M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2014, non compris le remboursement de la dette, dans l'attente du vote du budget primitif 2015 (unanimité),
- après avoir pris connaissance du bilan des activités nautiques Voile/Char à Voile de l'année 2014,
  - ° a donné son accord pour solliciter les aides financières du Département en vue de l'acquisition de nouveaux supports nautiques en 2015, d'un coût global estimé à 31.472,00€ HT. (unanimité),
  - ° a fixé les nouveaux tarifs des activités nautiques municipales applicables en 2015 (unanimité),
- a fixé les conditions de mise en place d'un système de sécurisation de l'accès à la zone artisanale du Rampy par une barrière automatique autoportée (maîtrise d'ouvrage, financement initial des travaux, entretien et maintenance du système assurés par la commune, travaux confiés à l'entreprise ARTUS pour un montant de 18.000,00€ HT., contribution des artisans à l'installation et à l'utilisation du système, par un versement annuel à la commune (montant estimé entre 180,00€ et 200,00€ en fonction du coût global de l'opération) (unanimité),
- a autorisé la signature de diverses conventions avec le SyDEV, en vue de la réalisation des travaux suivants :
  - ° installation d'un panneau indicateur de vitesse solaire avenue de l'Estacade (participation communale de 2.150,00€) (unanimité),
  - ° installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques route du Querry (participation communale de 1.362,00€) (unanimité moins 2 abstentions),
- a accepté que les tarifs 2014 de l'accueil de loisirs de Fromentine soient prorogés jusqu'aux vacances d'hiver 2014/2015, dans l'attente de l'étude, par la commission Enfance-jeunesse, des propositions de la C.A.F en termes de tarification pour 2015 (unanimité),
- a donné son accord pour le recrutement de divers personnels auxiliaires en contrat CDD, afin de faire face à des besoins ponctuels dans les services municipaux (services techniques, activités nautiques) (unanimité),
- a donné son accord pour la modification du tableau des effectifs du personnel communal, afin de permettre la nomination par avancement de grade de deux agents (services techniques - unanimité, police municipale - 15 pour, 2 contre, 2 abstentions),
- a autorisé la signature d'une nouvelle convention avec le Centre de gestion de la Vendée, en vue de l'adhésion de la commune au Service de Médecine Préventive pour le suivi des agents communaux (unanimité),
- a donné son accord pour la cession de la parcelle n°13 du lotissement communal « La Fontaine », au prix de 36.300,00€ pour 484 m<sup>2</sup>, au profit de Mme Ortais, en vue de l'implantation de son cabinet professionnel de kinésithérapeute (15 pour, 2 contre, 2 abstentions),
- s'est prononcé favorablement pour la cession d'une parcelle communale située dans la zone artisanale du Rampy (n° AL44 de 908 m<sup>2</sup>), au profit des propriétaires riverains et au prix de 20,00€ HT. le m<sup>2</sup>, sous réserve de l'avis du service des Domaines (unanimité),
- a donné son accord sur la liste actualisée des voies communales dont la gestion doit relever de la communauté de communes Océan-Marais de Monts, au titre de la compétence transférée (unanimité),

- a désigné, par vote à bulletins secrets (15 pour et 4 nuls), M. Pascal DENIS, maire, pour représenter la commune en qualité de suppléant au sein du Syndicat mixte Vendée des Iles, en remplacement et à la demande de Mme D. Martineau, adjoint,
- s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur les modalités de mise en place et de fonctionnement du futur Conseil Municipal des Jeunes, qui sera composé de 11 jeunes scolarisés en CM1/CM2 , durée du mandat : 2 ans avec possibilité de poursuivre une année supplémentaire en classe de 6<sup>ème</sup>, élection prévue le 19 janvier 2015,
- a été informé de la mise à disposition du public du rapport annuel du Service d'Eau Potable édité par Vendée Eau pour l'année 2013, conformément aux dispositions réglementaires,
- a accepté la création des groupes de travail suivants :
  - GT bibliothèque municipale, constitué de Mmes D. Martineau, J. Chaigneau, M.C Buchi et V. Messenger et chargé de réfléchir sur l'aménagement mobilier et informatique, ainsi que le fonctionnement de la future bibliothèque municipale dont les travaux de construction devrait débuter prochainement,
  - GT cimetière communal composé de M. D. Guillemard, de Mme I. Delapré et de M. Ph. Raffin et chargé de l'actualisation du règlement du cimetière communal, de la mise en place d'une procédure de reprise de diverses concessions et de l'organisation intérieure du cimetière,
- a pris connaissance :
  - des 03 décisions prises par M. le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,
  - des 05 déclarations d'Intention d'Aliéner déposées depuis sa dernière réunion, dont aucune n'a fait l'objet de l'exercice du Droit de Préemption Urbain,
  - des dates des prochaines élections des conseillers départementaux (22 et 29 mars 2015),
  - de l'approbation du Schéma révisé d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Marais Breton et du Bassin versant de la Baie de Bourgneuf (arrêté inter-préfectoral du 16 mai 2014). Les documents composant ce SAGE sont à disposition en mairie.

Le Maire,

